**A187.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Ferdinand an Karl.* | *1526 März 20. Tübingen.* |

1. Empfing K’s Brief vom 9. Februar samt Friedensvertrag. 2. Erfreut über den Frieden. 3. Seine Dienstfertigkeit in den italienischen Angelegenheiten. 4. Verhandlungen mit Venedig. 5. Wahl F’s zum Römischen Kg, Konzil, Hinausschiebung des für Speier angesetzten RT’s. 6. Bereit, nach Mailand zu gehen. 7. Mailändisches Salzmonopol. 8. Salamanca. 9. Österreichischer Generallandtag.

1. Has received K's letter dated February 9 along with the peace treaty. 2. Pleased that peace has been reached. 3. Offers his services regarding Italy. 4. Negotiations with Venice. 5. F's election to King of the Romans, Council, and postponement of the Imperial Diet in Speyer. 6. Willing to travel to Milan. 7. Milanese salt monopoly. 8. Salamanca. 9. Austrian General State Diet.

(W) Wien, St.-A. Belgica PA 7. Original. Rückwärts Adresse: A l’empereur monsr.

(W1) Ebenda, Hs. B. 597 I, S. 59—61 mit dem Datum vom 19. März. Vermutlich nach einem Konzepte, das bei der Reinschrift einige, freilich meist nicht wesentliche Änderungen erfahren hat.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 187, S. 372-375.

1] Monsr, je me recommande tres humblement à vostre bonne grace. Monsr, j’ai par don Pedro de Cordova receu vostre lettre du 9e de fevrier ensemble le double du traicté de paix d’entre Vre Mte et le roi de France, duquel je rens graces à dieu et prie icellui permectre estre entretenu et observé selon sa forme et teneur, affin que ce puist estre à son service, augmentaciona) et bien publicque de sa religion chrestienne.

2] Monsr, tant par led. don Pedro comme le double dud. traicté ai entendu le tout dont la joie qu’en ai receu, comme pouez croire, n’est petite, mesmement que s’est tant à vostre honneur et le grand bien que universellement s’en ensuivra, vous merciant, monsr, tres humblement qu’il vous a pleu me ainsi participer de tous voz affaires, de la vrai amour fraternelle qu’il vous plaist me tousiours demonstrer et de la bonne souvenanceb) qu’il vous a pleu avoir de moi, laquelle, combien que le vouloir qu’ai à vous faire service est desia si grand que meilleur ne sauroit estre, me donne et accroist tant plus l’envie et ardeur qu’ai à y continuer de bien en mieulx.

3] Quant à ce qu’ai fait pour les affaires d’Ytalie, je n’y ai fait chose que beacop plus y vouldroie faire non seullement des biens, mais jusques à y employer ma personne, car, comme vous ai, monsr, maintesfois escript, à vous servir n’espargnerai chose qui soit en mon pouoir. Et quant aux quatre mil pietons qu’ai entretenu sur les confins illecq, il en sera fait, comme Vre Mte le m’a escript.

4] Touchant le traicté d’avec les Veniciens, combien, monsr, que riens ne se y seroit traicté sinon à mon desaventaige et dommaige, comme assez savez, à cause qu’ilz tiengnent et occupent si grosse portion de mes pays d’Austrice et quasi la meilleure part, neantmoins pour vous obeir et affin que riens ne demeure à faire, j’ai envoyé le pouoir à mes ambassadeurs, estansc) illecq avecd) les vostres, si ample qu’il n’y aura par ma faulte en riens difficulté ou dilacion, ausquelz ai aussi fait expresse ordonnance qu’ilz communicquent le tout à vosd. ambassadeurs et se y reglent et conduisent selon leur advis et conseil.

5] De l’election de roi des Rommains je suis, monsr, du mesmes advis de Vre Mte qu’est de le taire jusques en son temps, mesmes puisqu’elle ne pourroit avoir bon effect avant vostre coronacion que lors avec l’aide de dieu et de Vostred. Mte j’espere se mectra à bonne execution. Et quant au consille, suivant ce qui m’en escripvez l’on n’en parlera plus jusques à ce que les choses soient en train pour le pouoir mectre à effect. Et pour ce, monsr, que à la prochainne diete qui se doit tenir à Spier les princes qui se trouveront à icelle vouldront, comme bien est à presumer, traicter de pluiseurs choses qui ne viendroient au bien ni au propoz tant de la foi chrestienne comme de voz affaires ete) dont Vre Mte ne pourroit bonnement revocquer pour austant que de vostre consentement se seroit conclud, vous supplie, monsr,f) si tant est que bon vous semblast, vouloir rescripre au regiment de l’empire les lettres telles que envoie les copies à Salines pour vous bailler, affin de retarder lad. diete jusques à vostre venue pardeça que lors moyennant l’aide de dieu et les provisions que l’on y pourra faire toutes choses prendront bonne fin et conclusion,g) remectant toutesfois le tout à vostre bonne discretion.

6] Quant à vostre allée en Ytalie, se me sont, monsr, les plus joyeuses nouvelles qui m’eussent sceu venir, veu le grand desir qu’ai à vous veoir et faire la reverance et pour vous y servir et faire le plus d’honneur qu’il me sera possible, ferai desmaintenant mes apprestes pour m’y trouver, le mieulx empoint et accompaigné que pourrai, ainsi qu’il a pleu à Vre Mte m’escripre, mais je supplie à icelle que souvent m’avertisse de son partement et de ses nouvelles, affin que selon ce je me puisse de mieulx regler et que je ne face despence perdue, car, monsr, comme assez savez, mes affaires ne le requierent. Et quant aux lettres que Vre Mte m’a envoyé pour les electeurs et autres princes de l’empire pour cest affaire, je les leur ai fait tenir, ainsi qu’il vous a pleu le me mander.

7] Touchant de la distribucion du sel de Milan, j’ai, monsr, entendu par led. don Pedro de Cordova la responce qu’il vous en a pleu lui faire et la bonne affection que m’y portez dont tres humblement vous mercie.

8] Semblablement, monsr, ai par led. don Pedro de Cordova entendu la responce et intention de Vre Mte, touchant les affaires du conte de Ortemburg, mon tresorier, vous suppliant avoir lui et iceulx tousjours pour recommandé comme mon bon et tres leal serviteur. Enquoi, avech) que extimerai le bien qu’il vous plaira lui faire comme pour moi mesmes, me ferez tres grant honneur.

9] Monsr, Vre Mte aura entendu ce que led. conte de Ortemburg vous a dict de l’assemblée generale des deputéz d’aucuns mes pays; et suivant la lettre de credence que Vostred. Mte a baillé aud. don Pedro pour, selon ce que lui diroie, declairer ausd. deputéz de vostre part, je lui ai dit lad. credance au plus grant aventaige et honneur de Vostred. Mte et de moi qu’ai peu, ce qu’il a mis à execution envers eulx, toutesfois, monsr, affin de tant plus induire lesd. pays à eulx regler et conduire envers moi, ainsi qu’il appartient eti) que de tant mieulx ils congnoissent le desir que en ce avez. Vous supplie tres humblement de encoires leur rescripre les lettres telles que vous envoie les copies, affin que tant mieulx ilz se demonstrent bons subgectz et facent leur devoir envers moi. Monsr,j) jek) supplie atant le createur qui vous doint bonne vie et longue.

De Tubinghen, ce 20e l) de mars ao 26.

Vostrem) tres humble et tres obeisant frere

Ferdinandus.

1] a) augmentacion fehlt in W1.

Hingewiesen ist auf Nr. A182. Über die Dauer, bis der Inhalt des Friedensvertrages von Madrid bekannt wurde, vgl. ebendort.

2] b) W1 que en icelle avez eu.

4] c) W1 qu’ai illecq. - d) W1 fehlt avec les vostres.

F bevollmächtigte ddo. 1526 März 15, Ehingen, seine beiden Oratoren, Doktor Gregor Angrer und Erasmus von Dornberg, sich den Friedensverhandlungen der kaiserlichen Oratoren, Marino Caracciolo und Alfonso Sanchez, mit Venedig anzuschließen, und zwar auch in dem Falle, daß die Abgeordneten des Kaisers mit Venedig ein Bündnis eingingen. Wien, St.-A. Reichsreg. Ferd. I. 1. Bl. 55.

5] e) et—conclud fehlt in W1. f) monsr — semblast fehlt in W1 . - g) W1 fehlt remectant bis discretion.

Vgl. Friedensburg, S. 49.

6] Vgl. Nr. A182.

7] Vgl. Nr. A182 [7].

8] h) avec — pour fehlt in W1.

Vgl. Nr. A175.

9] i) et — ce avez fehlt in W1. - j) in W1 Atant etc., es fehlt Monsr — longue. - k) je — longue fehlt in W1. - l) in W1 19e. – m) von vostre an eigenhändig.

Über die Anteilnahme K's an den Verhandlungen des Augsburger Generallandtages K. Mayr, Zeitschr. des Ferdinandeums, 3. Folge 38, S. 126.